



Département de Maine-et-Loire
Arrondissement d'Angers
Canton de Beaufort en Vallée
COMMUNE DE LES BOIS D'ANJOU

**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DES BOIS D'ANJOU**

11 rue de la Mairie
FONTAINE GUERIN
49250 LES BOIS D'ANJOU
Réunion du 21 mars 2022



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un du mois de mars, à 18h30, les membres du conseil d'administration de la Commission Communale d'Action Sociale de la commune de Les Bois d'Anjou se sont réunis dans la salle des Mariages, 11 rue de la mairie, Fontaine-Guérin, sur la convocation qui leur a légalement été adressée et sous la présidence de Madame LE BRUN Christelle, la Vice-Présidente,

Convocation :

Monsieur ou Madame : Sandro GENDRON ; Christelle LE BRUN, Brigitte BRARD, Isabelle BRETAUDEAU, Martine BRIOT, Claire HEULIN-RICHER, Sylvie ROUSSIASSE, Maryse TIERCELIN, Christelle BOUCHET, Christian BRETAUDEAU, Marie-Madeleine CHEVALIER, Vanessa COUVREUX-CHAPEAU, Marie Odile LEBOUCHER, Claudine LEROY, Ghislaine PAYNE.

Étaient absents :

Étaient absents excusés : M. Sandro GENDRON, Mme Sylvie ROUSSIASSE, Mme Ghislaine PAYNE pouvoir donné à Mme Vanessa COUVREUX-CHAPEAU, Mme Christelle BOUCHET pouvoir donné à Mme Brigitte BRARD, M. Christian BRETAUDEAU pouvoir donné à Mme Isabelle BRETAUDEAU, Marie Odile LEBOUCHER.

Secrétaire de séance : Martine BRIOT

**CCAS-DEL-22001 / APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU C.C.A.S. DE LA
COMMUNE DES BOIS D'ANJOU**

Le conseil d'administration,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après avoir comparé les résultats à ceux du compte administratif 2021,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

EN EXERCICE : 15

VOTES POUR : 12

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire, sur l'exécution du budget de l'exercice 2021, et sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion du CCAS de la commune des Bois d'Anjou dressé pour l'exercice 2021 par le receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré à Les Bois d'Anjou, le 21 mars 2022

La Vice-Présidente, Christelle LE-BRUN

